

# **NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SECURITE**

## **REGLEMENTATION ROUTIERE EUROPEENNE**

### **AMPLITUDE**

Temps passé entre la prise et la fin de service.

L'amplitude est limitée à 14 heures. Au-delà, et jusqu'à 18 heures, il est obligatoire de mettre à disposition un deuxième conducteur.

Il ne faut pas oublier que le conducteur a commencé sa journée avant de prendre en charge le client et qu'il la terminera après l'avoir déposé au retour.  
(temps de trajet et de nettoyage inclus)

### **DUREE DE CONDUITE JOURNALIERE**

Le temps de conduite journalier est limité à 9 heures.

Néanmoins, il est possible de le prolonger jusqu'à 10 heures, deux fois par semaine.

### **DUREE DE CONDUITE CONTINUE**

Après un temps de conduite de 4 h 30, un conducteur doit observer une pause ininterrompue d'au moins 45 mn. Cette pause peut être remplacée par une pause d'au moins 15 mn suivi d'une pause d'au moins 30 mn réparties au cours de la période de 4 h 30.

### **TEMPS DE REPOS JOURNALIER**

Le temps de repos journalier est de 11 heures consécutives, pouvant être réduit à un maximum de 9 heures, trois fois par semaine.

**TLC S'ENGAGE, POUR LA SECURITE DE TOUS,  
A STRICTEMENT RESPECTER CES REGLES.**

**EN AUCUN CAS, IL NE PEUT ETRE DEMANDE  
A L'UN DE NOS CONDUCTEUR D'Y DEROGER**